

Le compte rendu de la séance du 25 juin.

Une habitante - Laetitia Yigit - interpelle le Conseil sur « Comment nourrir Ottignies-LLN en temps de crise ? ». Faisant écho notamment aux futurs problèmes d'approvisionnements pétroliers, elle demande aux élus ce qu'ils comptent faire pour nourrir la population en temps de crise. Et suggère quelques pistes, comme favoriser les essences locales nourricières, créer un centre alimentaire communal, protéger les terres alimentaires, s'inspirer de la ceinture alimentaire initiée à Liège...

Les échevins Philippe Delvaux et Cédric du Monceau apprécient cette intervention tout en rappelant les contraintes et l'illusion de l'autonomie. Au minimum faudrait-il un plan supra-communal. Le premier, en charge de l'Environnement, rappelle que notre Ville encourage les potagers communautaires et suggère que des personnes privées mettent leur jardin à disposition pour de la permaculture. Il proposera une activité-rencontre-réflexion sur ce sujet.

Règlement du Conseil

En début de séance, l'assemblée approuve le nouveau Règlement d'ordre intérieur du Conseil (qui reprend essentiellement l'ancien). Il a été revu par un groupe de travail (auquel tous les partis ont été associés, sous la houlette du président du Conseil Yves Leroy) pour le remettre au goût du jour et intégrer des recommandations de l'Union des Villes et Communes. Il reste encore quelques questions en suspens (comme la retransmission des débats en direct), mais la bourgmestre Julie Chantry le présente déjà, pour faciliter dès à présent la tenue des assemblées. Le travail de réflexion se poursuivra, le texte est toujours susceptible d'amendements.

Les représentantes de Kayoux estiment qu'on recule sur la transparence et le droit de consultation. A l'inverse, le chef de file d'OLLN2.0 Nicolas Van der Maren se dit heureux du processus de réflexion auquel tous les partis ont été conviés et prêt à poursuivre le travail. Le texte est approuvé par les conseillers Ecolo, Avenir, PS et OLLN2.0, Kayoux s'abstient.

Unanimité

Le Conseil au complet approuve le règlement qui fixe la caution demandée aux organisateurs d'événements pour garantir le bon état des lieux après les fêtes et manifestations. Il approuve aussi que les commerçants de la place des Wallons soient exonérés de la taxe d'occupation du domaine public (pour leurs terrasses), le temps des travaux de réaménagement de la place.

Gouverner, c'est prévoir : l'échevin de la Mobilité David da Camara Gomes expose le projet de règlement pour obtenir une licence relative à la location de véhicules de « cyclopartage » en libre-service. Il s'agit de réguler la présence de vélos, trottinettes, monocycles... - motorisés ou non - car les demandes commencent à affluer pour Louvain-la-Neuve. Les opérateurs, dont le nombre sera limité, devront s'acquitter d'une redevance de 1.000€ par 10 véhicules et d'une taxe d'occupation du domaine public. Le règlement est établi pour un an, le temps d'acquérir de l'expérience dans le domaine, en fonction de quoi il est susceptible d'être revu. Unanimité.

L'échevin Philippe Delvaux présente le plan d'actions « zéro déchet » (lire sur notre site www.olln.be). Le but est de réduire la quantité de déchets produite sur notre territoire, mais aussi de préparer au passage à la poubelle au poids. Le conseiller Cédric Jacquet se dit positivement surpris par la reprise d'une motion contre les plastiques que son groupe OLLN2.0 avait proposée. La conseillère Géraldine Pignon, pour Kayoux, félicite l'échevin pour le plan d'actions et sa proposition d'organiser un panel citoyen sur le sujet. Unanimité.

Ville hospitalière

En fin de séance, un point « Ville hospitalière » est évoqué à la demande de conseillers Ecolo, Avenir, PS et OLLN2.0. En janvier, le Conseil s'était engagé à revenir sur le sujet en juin. Entretemps, de nombreuses réunions ont eu lieu entre conseillers (tous partis confondus), citoyens et représentants du monde associatif. Un texte issu des débats est en cours d'élaboration mais n'a pas encore pu être finalisé. Les questions sont complexes et les solutions méritent d'être mûrement réfléchies.

Les quatre partis signataires de la demande estiment qu'on peut déjà nommer une personne de référence au sein de l'administration communale. Car la majeure partie des problèmes sont dus à un manque d'information ou de communication.

Les conseillères Kayoux trouvent la proposition insignifiante. Les autres estiment qu'il s'agit d'une avancée très positive (Cecilia Torres), que le processus de participation citoyenne a été exemplaire mais que le texte mérite vérification (Nadine Fraselle), que cette décision a le mérite de ne pas critiquer d'autres pouvoirs, que les arguments de Kayoux ne sont pas fondés et que s'abstenir, c'est aussi ne pas être « pour » (Nicolas Van der Maren), qu'il est regrettable de ne pas voter à l'unanimité alors que tout le monde est d'accord sur le fond (Julie Chantry), que la participation à un processus démocratique engage les participants à défendre les positions prises en commun (Hadelin de Beer de Laer).

La proposition est votée par tous à l'exception des conseillères Kayoux, lesquelles s'abstiennent en justifiant la nécessité de consulter leur assemblée générale.